

SECTION 1		
Analyse et portrait de situation		
Nom de l'école	École secondaire Des Sentiers	
Nom de la direction	Mme Manon Dufour	
Nom de la direction adjointe responsable du plan d'action (s'il y a lieu)	Mme Marie-Andrée Julien	
Approbation du Conseil	Ce plan d'action a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 1er novembre 2022.	
Nom des coordonnatrices	Mme Élodie Gobeil, psychoéducatrice	
Membres du comité	Mme Marie-Andrée Julien, directrice adjointe Mme Élodie Gobeil, psychoéducatrice Mme Alexandra Lemieux, conseillère d'orientation Mme Hélène Chouinard, éducatrice spécialisée Mme Caroline Dostie, éducatrice spécialisée Mme Marie-Pier Pelletier, enseignante Mme Tina Turcotte, enseignante	
Mandat du comité	<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger le plan d'action; 2. Diffuser le plan d'action auprès du personnel de l'école et des parents; 3. Évaluer et bonifier le plan d'action; 	<p style="text-align: center;"><u>Stratégie locale d'intervention</u></p> <p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontres du comité; 2. Rédaction d'un document synthèse et diffusion aux parents; 3. Lors des assemblées générales du personnel, présenter le plan d'action: <ol style="list-style-type: none"> a) Que le personnel de l'école ait une compréhension commune au sujet des termes suivants : moqueries,

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Assurer la mise en œuvre du plan d'action et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation; 5. Diminuer les cas de violence et d'intimidation à l'école; 6. Améliorer l'implication des membres du personnel dans la prévention de l'intimidation et de la violence. 	<p>mauvaises blagues, gestes isolés, conflits et gestes de violence ou d'intimidation;</p> <p>b) Que le personnel de l'école ait conscience qu'une simple intervention, si minime soit-elle, peut générer un impact positif. (Vigilance et bienveillance, accueil et référence);</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Planifier des activités de prévention en classe et hors classe; 5. Sonder les élèves au début et à la fin de l'année scolaire; 6. Briser l'isolement des jeunes par le biais d'activités diversifiées; 7. Faire la promotion des formulaires de dénonciation (affiches dans l'école, agenda, réseaux sociaux, ...).
--	---	--

Stratégie locale d'intervention dans le respect de la loi n° 56 visant à contrer l'intimidation et la violence à l'école

Le plan d'action de l'école des Sentiers s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui vise l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.

Dans la *Loi sur l'instruction publique*, on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Description de l'école

<p>1157 élèves : 589 filles / 568 garçons</p> <p>1^{re} secondaire : 241</p> <p>2^e secondaire : 253</p> <p>3^e secondaire : 222</p> <p>4^e secondaire : 239</p> <p>5^e secondaire : 182</p> <p>Adaptation scolaire (CPC) : 19</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'école est située à Québec, dans l'arrondissement Charlesbourg. L'indice de milieu socio-économique est de 3.81 et de rang décile (IMSE) 1. Ce classement permet de situer les écoles selon leur statut socio-économique. Le rang 1 indique les écoles accueillant les élèves les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés. ✓ L'école secondaire Des Sentiers offre un Programme d'éducation intermédiaire et les concentrations suivantes : Football, Cinéma, Arts visuels, Montagne, Multisports, Hockey développement et Découvertes pédagogiques. ✓ L'offre d'activités parascolaires et interscolaires diversifiées (implication sociale, activités culturelles et sportives) est une grande force de notre milieu.
--	---

Description et mobilisation de l'équipe-école pour contrer la violence et l'intimidation

Tout le personnel de l'école a à cœur le souci d'offrir aux élèves un milieu sain et sécuritaire, donc par le biais d'assemblées et d'activités, les enseignants sont informés et sensibilisés afin de les inviter à collaborer et à participer aux différentes activités proposées.

Mobilisation de l'équipe des surveillants d'élèves

Surveillance active dans les corridors par des surveillants d'élèves ainsi que des enseignants et d'autres membres du personnel. Des rencontres régulières sont faites pour s'assurer que le plan de surveillance est efficace ou à bonifier au besoin.

Analyse de la situation / portrait de situation en matière de violence et d'intimidation

Pour l'année 2021-2022, le comité a recueilli de l'information auprès des différents intervenants de l'école sur les comportements de violence et d'intimidation. Un questionnaire COMPASS a été acheminé aux élèves au printemps 2022, ce qui a entre autres permis aux intervenants de choisir des activités de prévention selon les besoins de notre milieu pour l'année 2022-2023.

Soucieuse de la sécurité des élèves, l'équipe-école a préconisé différentes actions déjà présentes dans notre milieu scolaire : les caméras de surveillance situées à des endroits stratégiques, des surveillants équipés et formés qui circulent régulièrement, des intervenants expérimentés qui répondent rapidement aux besoins des élèves. Promouvoir la bienveillance et le civisme est une priorité.

- Il va de soi que, pour l'année scolaire 2022-2023, l'équipe-école va maintenir le niveau de sécurité des élèves dans leur milieu scolaire.
- La révision du protocole pour contrer la violence et l'intimidation sera faite afin d'apporter les modifications nécessaires pour bonifier les stratégies de prévention et d'actions.

Après analyse, voici les forces et les vulnérabilités identifiées au sujet de notre école

Forces	Vulnérabilités
<ul style="list-style-type: none">• Accueil préventif pour les élèves ayant des besoins particuliers (grand stress face à l'entrée au secondaire, besoin d'un encadrement particulier, etc.).• Collaboration avec le CIUSSS et les différents organismes communautaires.• Accompagnement de proximité des parents lors de situations vécues ou émergentes.• Bonne collaboration avec les policiers-éducateurs.• Proximité sécurisante des intervenants auprès des élèves.• Enseignants-ressources : suivi académique auprès des élèves à risques référés par l'équipe enseignante.• Tous les groupes de première et deuxième secondaire ont un tuteur. De plus, de la troisième à la cinquième secondaire, il y a des tuteurs de niveau.	<ul style="list-style-type: none">• Méconnaissance des moyens de signalements confidentiels et du protocole d'intervention.• Manque de respect et de bienveillance des élèves envers leurs pairs et les adultes.• Manque de cohésion dans l'application du code de vie.• La dépendance aux appareils technologiques comme les cellulaires devient en enjeu majeur à notre école lors des cours, entre autres parce que certains élèves vivent de la violence ou de l'intimidation sur les réseaux sociaux.

Voici les priorités retenues pour l'année scolaire 2022-2023

- Réalisation d'activités de sensibilisation et de conscientisation;
- Révision du plan de surveillance stratégique;
- Passation d'un sondage aux élèves afin d'actualiser le portrait de la situation de l'école (octobre 2022 et mai 2023);
- Lors des assemblées générales : conscientisation du personnel sur la situation de manifestation de violence et d'intimidation en précisant qu'une simple intervention, si minime soit-elle, génère une efficacité bénéfique;
- Gestion des outils électroniques (comme le cellulaire);
- Promotion de l'utilisation des moyens de signalement confidentiels (assemblée générale, agenda, site Internet et courriel).

Actions	Personnes responsables	Élèves concernés
Activités de reconnaissance des bons comportements (coupon galette)	Surveillants d'élèves	Élèves ciblés
Ateliers de 75 minutes sur le respect et sur les comportements entraînant des relations harmonieuses ou conflictuelles	TES, psychoéducatrice	Élèves 1 ^{re} secondaire
Bon citoyen / Reconnaissance et valorisation des bons comportements et des bonnes actions Présentation, lancement et application du projet	Direction, TES, intervenants concernés	Élèves 1 ^{er} cycle, CPC
Autobus mystère / Reconnaissance et valorisation des bons comportements et des bonnes actions Présentation, lancement et application du projet	Psychoéducatrice 2 ^e cycle	Élèves 2 ^e cycle
Projet HAPPI / Promotion des bons comportements, distribution de billets, tirage et dîner	TES, psychoéducatrices	Élèves 2 ^e cycle
<p>Pas de panique</p> <p>Sous-groupes d'ateliers sur la gestion de l'anxiété</p> <p>Hors piste</p> <p>Ateliers sur la gestion du stress</p>	TES, psychoéducatrices	<p>Élèves de 1^{re} secondaire et CPC</p> <p>Élèves de 2^e secondaire (Selon les besoins individuels ou par groupe)</p> <p>Élèves de 3^e secondaire</p> <p>PEI-4 et PEI-5 et élèves ciblés de 4^e et 5^e secondaire</p>
Exposition à la bibliothèque de livres et de documents en lien avec la thématique et les événements relatifs à la violence et l'intimidation en milieu scolaire	Technicienne en documentation	Élèves intéressés
Galas du mérite	Direction	Élèves méritants
La Voûte (animateurs de la Maison des Jeunes)	Intervenants Maison des jeunes	Tous

Semaine de prévention des dépendances (du 21 au 25 novembre 2022) ➤ Une journée sera consacrée à la dépendance des outils technologiques (incluant les réseaux sociaux)	Comité PAV et services complémentaires	Tous
Février : mois de la bienveillance (prévention violence & intimidation) ➤ Semaine de la bienveillance (du 6 au 10 février 2023)	Comité PAV et services complémentaires	Tous
Surveillance active dans les corridors, dans les endroits stratégiques de l'école et accompagnement des surveillants par une psychoéducatrice.	Équipe de surveillance, TES	Tous les élèves

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Informations aux parents sur le fonctionnement de l'école : projet éducatif, code de vie, Infos-parents ;
- Rencontre d'information aux parents des futurs élèves de 1^{re} secondaire. (Passage primaire-secondaire, juin 2023) ;
- Partage dans l'agenda des élèves d'un contenu informatif du protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation à l'école ;
- Partage d'un bottin de ressources externes dans l'agenda qui pourrait répondre aux besoins éventuels des parents.

Modalités pour signaler de façon confidentielle

- Signalement d'une situation de violence ou d'intimidation auprès de tout adulte de l'école :
 - De vive voix en personne
 - Courriel : jedenonce.dessentiers@cssps.gouv.qc.ca
 - Téléphone : (418) 624-3757 p.0246 ou faites le 4.

Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte de violence et d'intimidation

- Voir annexe *Protocole d'intervention pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école* (agenda p.23-24)

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

- Voir annexe *Protocole d'intervention pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école* (agenda p.23-24)

Suivis donnés aux plaintes

- Rétroaction à la personne qui a porté plainte, l'informer de ce qui sera fait et l'inviter à en reparler si la situation persiste ;
- Transmission d'un rapport sommaire à la direction générale du centre de services scolaire en fin d'année scolaire ;
- Suivi auprès de l'élève victime après l'évènement afin de s'assurer que les comportements de violence ou d'intimidation soient terminés et que son environnement soit redevenu propice à la réussite scolaire ;
- Suivi auprès de l'élève auteur après l'évènement afin de s'assurer que les comportements de violence ou d'intimidation soient terminés et qu'il utilise les stratégies proposées.

SECTION 3

Sanctions (voir le Protocole de violence et d'intimidation)

La nature des sanctions comporte deux volets : éducatif et réparateur.

La sanction sera en lien avec le nombre de récidives et avec la gravité du comportement de violence et d'intimidation :

- Rencontre avec un intervenant de l'école
- Avertissement verbal
- Réflexion écrite
- Geste de réparation
- Perte de répit
- Changement de casier
- Suspension interne
- Rencontre avec la policière-école pour connaître les conséquences légales de ses gestes
- Suspension externe
- Référence à un intervenant externe (ex : CIUSSS, groupe d'entraide pour jeunes agressifs ou toute autre mesure d'aide jugée appropriée)
- Suspension 10 jours à la maison avec scolarisation offerte
- Expulsion de l'école et relocalisation.

SECTION 4

Responsabilités de la direction

Actions

La direction de l'école s'engage à :

1. Diffuser le plan d'action de l'école auprès des élèves, des parents et de tout le personnel de l'école ;
2. Assurer la mise en œuvre du plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation ;
3. Effectuer les suivis qui s'imposent auprès des personnes concernées ;
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève fautif et l'élève témoin, s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) ;
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) ;
6. Offrir du soutien aux élèves impliqués dans les situations d'intimidation ou violence et en informer leurs parents ;
7. S'assurer qu'un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte soit effectué auprès des élèves impliqués ;
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école ;
9. Transmettre à la Direction générale de la commission scolaire un rapport sommaire des plaintes ;
10. **La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève fautif.**